

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

2023 / 11^e ÉDITION DES TROPHÉES PRO BONO !

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11^e ÉDITION
DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 JUIN 2023

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse :
barreausolidarite@avocatparis.org avant le 15 juin 2023 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail
« **Candidature Trophées pro bono 2023** »
suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

Hogan Lovells

2/ Intitulé de l'action à laquelle vous contribuez ou de l'association que vous soutenez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :

Alliance Français pro Bono pour les Afghan.e.s (AFPBA) : un projet des cabinets Allen & Overy, Clyde & Co, Dechert, Hogan Lovells, Mayer Brown, Orrick, Reed Smith and Squire Patton Boggs en collaboration avec l'association Safe Passage International France



**BARREAU
DE PARIS**

de Solidarité
Fonds de dotation



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

3/ Choisissez l'une des catégories de Trophées suivantes selon votre profil⁽¹⁾ :

- Prix Henri LecLerc** (ouvert uniquement aux élèves-avocats de l'EFB ou aux avocats du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice)
- Prix SoLo** (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)
- Prix en équiPe** (si vous candidatez en tant que cabinet établi à Paris ou collectif d'avocats inscrits au Barreau de Paris)

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

Le projet *Alliance française pro bono pour les Afghan.e.s* (AFPBA) a été développé en réaction aux événements politiques survenus en Afghanistan au cours de l'année 2021.

Suite à la prise de pouvoir des talibans en août 2021, un nombre croissant d'Afghans réfugiés en France ont exprimé leur besoin d'être conseillés s'agissant des possibilités de faire venir les membres de leur famille proche en France. Le manque d'information sur les procédures existantes et la complexité de leur mise en œuvre constituent des obstacles importants pour les familles de ressortissants afghans protégés en France, qui souhaitent pouvoir rejoindre le territoire français de manière sûre depuis l'Afghanistan et sa région.

Dans ce cadre, le projet mis en place en février 2022 par Safe Passage International France et ses huit cabinets d'avocats partenaires consiste à informer les ressortissants afghans de leurs droits et à assurer le suivi des procédures de demande de visa des membres de leur famille.

Nous visons à rendre ces procédures plus accessibles et à favoriser l'obtention de visas pour les familles de ressortissants afghans établis en France. Par ailleurs, nous prenons note des carences ponctuelles ou systémiques rencontrées dans ce domaine afin de contribuer aux débats auprès des décideurs publics et de plaider pour un accès plus large et effectif aux voies sûres de migration.

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Le projet s'adresse aux ressortissants afghans bénéficiaires de la protection internationale en France (statut de réfugié ou protection subsidiaire), y compris mineurs non accompagnés, dont les membres de la famille sont à risque en Afghanistan et qui souhaitent être accompagnés dans un projet de réunification familiale.

Depuis le début du lancement du projet, en février 2022, les cabinets impliqués dans ce projet, en collaboration avec l'association Safe Passage International ont :

- Accompagné 45 familles dans leur procédure de réunification familiale
- Représenté 183 personnes dont 92 enfants auprès de l'administration française

- Obtenu 27 visas pour la France et réuni 10 familles
- Continué de soutenir 11 familles en première phase contentieuse après rejet de leurs demandes de visa.

Ce projet a été renouvelé en 2023 avec l'ambition de poursuivre le travail engagé dans de nombreux dossiers en 2022, ainsi que de développer un accompagnement plus spécifique destiné aux mineurs non accompagnés afghan réfugiés en France, dont le droit à la réunification familiale avec leurs parents et fratries expire à la majorité.

C. Description de l'engagement bénévole du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Hogan Lovells est un des 8 cabinets partenaires du projet AFPBA. A ce titre, et depuis le lancement du projet, 11 de nos avocats se sont engagés aux côtés de Safe Passage International France pour soutenir et accompagner 4 familles afghanes dans leur projet de réunification familiale.

⁽¹⁾ 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2023, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.



Retrouvailles entre Mme B, sa fille et son gendre à l'aéroport d'Orly en mars 2023. Mme B et sa fille, toutes deux persécutées à titre personnel en Afghanistan étaient séparées depuis plus de 7 ans. Elles ont pu bénéficier d'un accompagnement de la part des partenaires du projet AFPBA, dont l'engagement a permis l'obtention d'un visa pour la France pour Mme B après plus de 8 mois de procédure. © M. de La Rochefoucauld